



Procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre 2024 à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Florent JOURDAIN, Philippe MONNERET, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE, Myrtille BROCHOIRE, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND.

Absents excusés : Guy DUPUIS, Laurent GRAND, Marie-Christine CHARBONNIER.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Désignation de la secrétaire de séance : Christine BORSKI

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2024

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21/11/2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21/11/2024.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées :

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
G 195	Maison	5 rue Porte Dessus	Consorts MORATALLA	LEQUESNE Emma Morez

Tarifs communaux 2025

Sur proposition de la commission réunie en date du 12/12/24, les tarifs communaux pour l'année 2025 sont fixés comme suis :

Droits de place - Foires et Marchés

Marché-foire pour non abonné tarif au ml	1.00 €
Perception minimale	5.00 €
Abonnement mensuel aux marchés du mardi et du samedi Tarif au ml	7.00 €
Abonnement annuel 52 marchés (mardi ou samedi), payable en mars en un seul versement Tarif au ml	40.00 €
Abonnement annuel pour les marchés du mardi et du samedi, payable en mars en un seul versement Tarif au ml	70.00 €
Abonnement annuel pour les foires, payable en mars en un seul versement Tarif au ml	9.00 €
Camion outillage Forfait du Mardi	40.00 €
Forfait autres jours	60.00 €
Spectacles itinérants sans branchement (cirques...) Caution	500.00 €
Forains (manèges)	50,00 €
Restauration ambulante sans électricité Tarif annuel	150.00 €
Restauration ambulante avec électricité Tarif annuel	200.00 €

Concessions cimetièrè

Concession en pleine terre - achat ou renouvellement 30 ans	75.00€/m ²
Concession en pleine terre - achat ou renouvellement 50 ans	138.00€/m ²
Columbariums ou cavurne - achat ou renouvellement 15 ans	500.00 €
Columbariums ou cavurne - achat ou renouvellement 30 ans	900.00 €
Fourniture et pose plaque mémoire	Prix facturé à la commune par les Pompes Funèbres Générales

Location de matériels par manifestation

Friteuse	30.00 €
Sono	30,00 €
Gaufrier	30,00 €
Caution	250,00 €

Location de salles

Salle polyvalente – capacité 180 personnes (grande salle seule ou avec mezzanine + petite salle réunion)		
Associations d'Arinthod + ADAPEMONT + associations caritatives (activités régulières et AG : Gratuit)	Demi-journée été	30.00 €
	Demi-journée hiver	50.00 €
	Journée été	60.00 €
	Journée hiver	100.00 €
Associations extérieures, entreprises, autres organismes, partis politiques, etc...	Demi-journée été	60.00 €
	Demi-journée hiver	100.00 €
	Journée été	120.00 €
	Journée hiver	200.00 €
MSA visites médicales	Été	30.00 €

	Hiver	50.00 €
Particuliers	Pas de location	
Ecoles, collège	gratuit	
Collectes, don du sang	gratuit	
Mezzanine seule – capacité 70 personnes – réunion uniquement		
Associations d'ARINTHOD + ADAPEMONT + associations caritatives	Demi-journée été	20.00 €
	Demi-journée hiver	40.00 €
Associations extérieures, entreprises, autres organismes, partis politiques, etc...	Demi-journée été	20.00 €
	Demi-journée hiver	40.00 €
Particuliers	Pas de location	
Ecoles, collège	Gratuit	
Collectes, don du sang	Gratuit	
Salle RDC Mairie – capacité 50 personnes – Pas d'activités commerciales, réunion uniquement		
Associations d'ARINTHOD + ADAPEMONT + Associations caritatives	Gratuit	
Associations extérieures, entreprises, autres organismes, partis politiques, etc...	Demi-journée	30.00 €
	Journée	50.00 €
Particuliers	Demi-journée	30.00 €
	Journée	50.00 €
Ecoles, collège	Gratuit	
Collectes, don du sang	Gratuit	
Salle de convivialité Chisséria– capacité 60 personnes - Pas d'activités commerciales		
Associations d'ARINTHOD + ADAPEMONT + Associations caritatives	Gratuit	
Associations extérieures, entreprises, autres organismes, partis politiques, etc...	Demi-journée été	30.00 €
	Demi-journée hiver	50.00 €
	Journée été	60.00 €
	Journée hiver	100.00 €
Particuliers	Demi-journée été	30.00 €
	Demi-journée hiver	50.00 €
	Journée été	60.00 €
	Journée hiver	100.00 €
Ecoles, collège	Gratuit	
Supplément cuisine	70.00 €	
Caution	250.00 €	
Salle de convivialité place des remparts– capacité 37 personnes - Pas d'activités commerciales		
Associations d'ARINTHOD	Gratuit	
Particuliers	Demi-journée	20.00 €
	Journée	40.00 €
Résidents logements seniors	Journée	10.00 €

Aire de camping-cars (hors taxe de séjour)

Haute saison (mai à octobre) au-delà de 5h	14,00 €
Basse saison (janvier à avril et novembre à décembre) au-delà de 5 heures	12,30 €
Moins de 5 heures quelque soit la saison	6,00 €

Ateliers publics communaux de distillation

Résidents d'Arinthod	10€/jour
Résidents des communes de Valzin-en Petite-Montagne, Marigna-sur-Valouse, La Boissière, Dramelay, Vosbles-Valfin, Genod, Dessia, Saint-Hymetière-sur-Valouse	25€/jour

Remboursement par le SICTOM

Le Maire informe le conseil municipal du reversement d'un montant de 29,80 € par le SICTOM correspondant à un trop versé sur le Redevance d'Ordures Ménagères de l'année 2024. Le conseil municipal accepte ce remboursement.

2. ACQUISITION / ALIENATION / LOCATION

Echange terrains avec Fabrice CHATILLON

Suite à la demande de Monsieur Fabrice CHATILLON pour régulariser le chemin forestier communal « dit de Bugnat » qui empiète sur ses terrains, le maire, propose de lancer, dans un premier temps, la procédure d'échange et de constituer le dossier à mettre à disposition du public pendant un mois.

A l'issue de cette période, le conseil municipal devra redélibérer pour autoriser l'échange et faire procéder à l'établissement de l'acte d'échange chez un notaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du maire.

3. BOIS / FORET / PATURAGE

Fixation de la taxe d'Affouage – campagne 2024-2026

Le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 36_i, 9_i, 78_ar et 12_aj est destiné à l'affouage dont le volume est estimé à 30 m3 par affouagiste inscrits.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de Pascal GIROD, de fixer la taxe d'affouage à 6€/m3, soit un montant par affouagiste de 180 €.

4. FINANCES

Subvention exceptionnelle au foyer rural

Le conseil municipal décide d'attribuer au foyer rural une subvention exceptionnelle de 5 760 €.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Devis ADAPEMONT pour travaux sur parcours de la « Ptite Boucle »

La proposition de l'ADAPEMONT pour l'entretien du sentier de la « Ptite Boucle » d'un montant de 380 €/passage semble un peu élevée.

Aussi, le conseil municipal charge monsieur le Maire de renégocier avec l'ADAPEMONT.

Local cantine

Par courrier en date du 10/12/24, Terre d'Emeraude Communauté fait part à la commune de la restitution du local cantine mis à disposition par la commune et ce à compter du 1^{er}/01/25. En effet, la diminution de l'effectif au sein de l'école élémentaire et les modifications apportées dans l'organisation de la pause méridienne, leur permet d'accueillir dans une seule salle de restauration au sein de l'école primaire, l'ensemble des enfants inscrits à la cantine et par conséquent, les locaux 10 rue des écoles ne sont plus nécessaires par Terre d'Emeraude Communauté.

Concernant les charges afférentes à l'occupation de ce bâtiment, les contrats auprès des différents fournisseurs seront résiliés par Terre d'Emeraude Communauté.

Le conseil municipal, prend acte que les locaux, 10 rue des écoles ne seront plus utilisés par Terre d'Émeraude Communauté pour l'exercice de leur compétence scolaire, accepte la rétrocession de ces locaux à compter du 1^{er} janvier 2025 et met fin à la convention de mise à disposition.

Le Maire lève la séance à 21 heures.

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER



Le secrétaire
Christine BORSKI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Borski", is written below the name of the secretary.

